

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 194 Rect.

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 20

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« antiparasitaires à usage agricole, des produits assimilés »

le mot :

« phytopharmaceutiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'entrée en vigueur de l'article 70 de la loi d'orientation agricole.